

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 20 août 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec),
H4Z 1A2

Objet : R-4076-2018, phase 2 - Énergir – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2019 / INDICATIONS DU ROÉÉ POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE DU 26 AU 30 AOÛT 2019
N/D : 1001-122-2

Chère consœur,

En réponse à votre correspondance du 19 août dernier ([A-0044](#)) et à la lumière de la lettre d'Énergir du 9 août dernier ([B-0258](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet par la présente ses indications pour la planification de l'audience qui aura lieu du 26 août au 30 août prochain dans le dossier en rubrique.

1. Le temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve : **30 minutes**. Par ailleurs, l'un de nos analystes a un engagement tôt mercredi matin le 28 août prochain. Nous demandons respectueusement à la Régie d'en tenir compte aux fins de l'établissement du calendrier au chapitre de la présentation de la preuve du ROÉÉ.
2. La liste des témoins : **Bertrand Schepper, analyste externe, et Jean-Pierre Finet, analyste externe.**
3. Temps prévu pour le contre-interrogatoire :
 - a) **les témoins d'Énergir : un temps total d'environ 120 minutes, en rapport avec l'intérêt du ROÉÉ et les sujets de sa preuve ([C-ROÉÉ-0024](#)), ainsi que selon la preuve à l'audience.**

À la lumière des informations dont nous bénéficions actuellement, nous prévoyons interroger comme suit :

- le Panel 1 pour environ 15 minutes;
- le Panel 4 pour environ 30 minutes;
- le Panel 6 pour environ 15 minutes.

Sauf erreur, Énergir n'a pas indiqué lesquels de ses panels traiteront de plusieurs des sujets retenus par la Régie ([D-2019-044](#), par. 14; [D-2019-057](#), par. 12 et 3) dont l'autorisation, pour les années 2019-2020 à 2021-2022, des investissements inférieurs au seuil de 1,5 M\$, l'étude d'allocation des coûts selon la Méthode retenue, le CASS, et les modifications au PGEÉ. Par conséquent, nous demandons à la Régie d'indiquer à Énergir la nécessité d'assurer la présence des témoins idoines et de réserver au ROEE le droit de les contre interroger pour une durée totale d'environ 60 minutes.

b) les témoins des autres intervenants : le ROEE prévoit contre interroger le panel de l'UMQ pour environ 15 minutes, et demande à la Régie de lui réserver le droit de contre interroger brièvement les témoins des autres intervenants, les cas échéants et selon l'évolution de la preuve.

4. Temps prévu pour l'argumentation : environ **45 minutes**.
5. Nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler concernant l'établissement du calendrier d'audience.
6. Moyens préliminaires : Nous n'envisageons pas la présentation de moyens préliminaires.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)

Me Hugo Sigouin-Plasse, Me Vincent Locas , Me Philip Thibodeau

Bertrand Schepper, analyste

Jean-Pierre Finet, analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEE